

Compte - rendu - Conseil syndical du 8 décembre 2020

Présents : Mmes TAVEL C – ARIOLI S — REGOLINI D - BEAUSSIER.E – GELIN O – PARAVY MP
MM. MANTEL F – ROZEL G – ZUCCHERO J - COLLIOT A – ROY R

Absents excusés : M. FAUGE A

Absents : Mmes COLIN J

Secrétaire de séance : MANTEL F

La séance est ouverte à 18h30, sous la présidence de Madame Claudine Tavel,

Monsieur Frédéric Mantel est désigné en qualité de secrétaire.

1. Approbation du compte rendu du conseil syndical en date du 5 octobre 2020

Madame la Présidente invite les conseillers présents à s'exprimer sur les éventuelles remarques qu'ils auraient à apporter au compte rendu du conseil syndical du 5 octobre 2020.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'approuver le compte rendu du conseil syndical en date du 5 octobre 2020.

2. Le Personnel

• Délibération : Plan de Formation Mutualisé

Madame la Présidente rappelle l'obligation pour chaque employeur territorial de se doter d'un plan de formation annuel ou pluriannuel. L'intérêt de cette démarche est de permettre aux agents de participer à des stages de formation organisés localement et correspondant aux besoins exprimés des territoires.

Un partenariat entre les centres de gestion de la fonction publique territoriale de notre région a été mis en œuvre pour proposer aux employeurs territoriaux de moins de 50 agents un plan de formation mutualisé par territoire. Un des objectifs de cette démarche consiste à rapprocher le dispositif de formation du lieu de travail des agents et à adapter l'offre de formation aux besoins des collectivités du secteur.

Suite à l'avis favorable émis par le comité technique du Centre de Gestion 73 il est possible d'adhérer au plan de formation mutualisé du territoire d'Arlysière.

Madame la Présidente propose à l'assemblée d'adopter ce plan de formation.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'approuver le Plan de Formation Mutualisé.

• Délibération : Prolongation du contrat groupe pour la couverture des risques statutaires

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie a souscrit un contrat d'assurance groupe auquel notre collectivité a adhéré. Ce contrat garanti les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie, à compter du 1^{er} janvier 2017 avec le groupement conjoint Sofaxis/CNP Assurances.

En raison des circonstances sanitaires qui ont empêché le CDG de mener à bien la procédure de consultation en vue de la passation d'un nouveau contrat groupe, le CDG a décidé de prolonger la convention initiale pour une année supplémentaire. La collectivité est sollicitée pour donner son accord à la passation d'un avenant pour 2021.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'approuver la prolongation du contrat groupe pour la couverture des risques statutaires pour l'année 2021.

• Attribution d'une prime exceptionnelle aux agents titulaires

Madame la Présidente fait remarquer que cette année a été une année très particulière, des protocoles stricts ont dû être mis en place et les gestes métiers adaptés.

Les agents ont su réaliser et appliquer l'ensemble des consignes avec professionnalisme, ce qui a permis d'accueillir les enfants dans des conditions optimales.

Aussi, après étude des possibilités financières, Madame la Présidente a souhaité octroyer une prime exceptionnelle aux agents titulaires sur le salaire de novembre 2020.

• Contrats Aidés

Le Syndicat Intercommunal a un contrat avec le Centre de Gestion et un contrat avec Acty Services, il paraît intéressant de bénéficier de la mise en place des contrats emploi compétences en lien avec la mission locale. Pour information, la prise en charge de l'Etat est de 65 % pour un contrat minimum de 20 h jusqu'à 24 heures.

Madame la Présidente propose à deux agents dont les contrats finissent le 18 décembre 2020, un de 20h00 avec Acty Services et l'autre de 28h00 avec le Centre de Gestion de signer un contrat « Contrat Emploi Compétences » d'une durée de 6 mois à compter du lundi 21 décembre 2020 en lien avec la mission locale.

Le contrat est un CDD de droit privé renouvelable jusqu'à 18 mois.

3. Travaux

Madame la 1^{ère} Vice-présidente expose les plus importants travaux et acquisitions qui ont été effectués cette année :

- Remplacement des cuvettes des WC de maternelle pour 2 982.38 €
- Acquisition de tables et chaises pour les classes pour 5 156.68 €
- Fourniture de matériaux pour la fabrication de bancs pour l'école maternelle pour 2 248.86 €
- Acquisition de vidéoprojecteurs pour 14 691.60 €

Le budget est en dépassement de crédits de plus de 6 000 €

Par ailleurs, 15 699 € était provisionné pour l'achat de matériel (jeux). Le choix entre trois devis qui s'évaluent de 19 062 € à 28 944.24 € nécessite une augmentation des crédits.

L'installation d'une jauge sur citerne (747.60 €) et de divers travaux électriques (950.40 €) sont des travaux de fonctionnement pour lesquels il y a des crédits.

A été validé lors du conseil l'achat et l'installation de la structure de jeux pour l'école maternelle d'un montant de 22 486.80 € TTC.

Sont en projet également :

- La réfection du toit plat de l'école maternelle : devis 12 566.40 €
- La réfection des appuis de fenêtres à l'école maternelle : 1 760 €
- Remplacement par une baie coulissante de la fenêtre « tisanerie » à l'école maternelle : 3 581.14 €

Projets pour lesquels il faut prévoir des crédits s'ils doivent être réalisés avant le vote du budget primitif 2021.

D'où la nécessité de voter une décision modificative.

4. Finances

• Décision modificative n°1

En raison des dépenses ci-dessus, effectuées ou à engager qui relèvent pour la plupart de la section d'investissement, Madame la Présidente propose d'effectuer les transferts de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6156 : Maintenance	8 000.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	8 000.00 €	
D 6218 : Autre personnel extérieur	16 000.00 €	
D 6453 : Cotisations caisses retraite	16 000.00 €	
TOTAL D 012 : Charges de personnel	32 000.00 €	
D 023 : Virement section investissement		40 000.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		40 000.00 €
D 2135 : Instal. gén. agenc. aména. cons		22 000.00 €
D 2181 : Installat° gén. agenc. divers		14 000.00 €
D 2184 : Mobilier		3 000.00 €
D 2188 : Autres immo corporelles		1 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		40 000.00 €
R 021 : Virement de la section de fonct		40 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		40 000.00 €

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'approuver la décision modificative n°1

• Dépenses supplémentaires COVID-19 : Demande de subvention au Département de la Savoie

Le Département a mis en place un fonds d'urgence COVID 19 pour les collectivités et les EPCI doté de 1.668 M€ afin de les aider à financer les achats de gels hydroalcooliques, masques et aménagements permettant l'accessibilité des lieux publics comme les écoles dans le respect des gestes barrières. Les dépenses réalisées pendant la période du 16 mars au 31 août 2020 pourront être subventionnées à hauteur de 80 %. Il est précisé toutefois que les achats de masques réalisés sur la période du 13 avril au 2 juin ne seront pas pris en compte.

Montant des dépenses à ce jour : 8 708.95 €

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'approuver la demande de subvention au Département de la Savoie.

5. Communication

• Logo SIVU

Après avoir fait des recherches, M. Rozel confirme qu'aucune école à proximité ne peut porter ce projet de création de logo.

M. Mantel, 2^{ème} Vice-Président évoque le devis demandé au prestataire de la Commune de Novalaise qui s'occupe notamment de l'infographie du bulletin municipal. D'autres devis doivent être demandés.

• Panneau Pocket

L'application PanneauPocket est maintenant déployée et opérationnelle. Elle permettra ainsi de communiquer rapidement et facilement avec l'ensemble des parents d'élèves et même au-delà. En effet, aucune limitation géographique, de nombre ou d'appartenance ne limite l'accès à l'application : n'importe quelle personne peut facilement télécharger l'application et mettre en favori « L'Ecole Primaire Publique du Bief du Moulin ».

Une page A5 recto/verso a été distribuée à l'ensemble des parents pour les informer de la mise en place de cette application.

Laetitia Fontenelle, secrétaire du SIVU, sera prioritairement en charge de l'édition des messages via les demandes arrivant sur l'adresse mail sivu.ecoles.novalaise@orange.fr.

Si Laetitia Fontenelle ne peut pas prendre en charge la demande, quelle qu'en soit la raison, M. Rozel et M. Mantel s'en chargeront.

• Livret d'accueil

L'objectif est de pouvoir disposer d'un premier livret d'accueil pour Mars 2021.

Après échanges entre les différents membres et M. Leullier, celui-ci sera en format livret A5 et devra contenir les rubriques ci-dessous :

- Présentation de l'Ecole Publique Primaire du Bief du Moulin (Ecole/structure des classes/pédagogique)
- Présentation de l'équipe Elus + Personnels
- Horaires / organisation
- Présentation – explication du portail Famille
- Présentation – explication de l'application Panneau Pocket

La prochaine réunion du 14 décembre 2020 sera consacrée à la mise en place du livret d'accueil.

6. Informations diverses

• Réunion parents délégués

Plusieurs points ont été abordés lors de cette réunion des parents délégués :

Natation

Le planning de la natation est bien validé et les créneaux horaires sont réservés sur les mois de mai et de juin 2021. Il y aura 11 séances pour les CP et les CE1 à la piscine de Chambéry.

Pour les CM2, les séances de natation sont prévues en, juin 2021 au lac.

La commission scolaire CCLA souhaiterait proposer une journée pédagogique au lac pour les enfants de maternelle du territoire avec différentes thématiques (l'environnement, la sécurité, l'alimentation, etc...).

Cette activité natation sera financée :

- par la CCLA pour les entrées à la piscine et pour les cours des maitres-nageurs à la piscine et au lac.
- Par les parents, l'ADEP et une petite partie par le SIVU.

Qualité de l'Air

Madame la Présidente informe sur la réglementation et les obligations de mesure de la qualité de l'air. Le diagnostic est rendu obligatoire depuis 2020 notamment dans les centres de loisirs et depuis 2018 dans les établissements scolaires.

Madame la Présidente a signé la commande auprès du bureau ITGA d'un montant de 3 060 € et précise que le prestataire interviendra deux fois suivant les saisons.

Le lieu de garderie

Madame la Présidente propose à ce que l'atelier soit utilisé comme lieu de garderie. Des essais seront effectués.

Les enfants ne seront pas séparés par âge car des frères et sœurs se retrouvent au moment de la garderie. Le personnel du SIVU souhaite que la garderie reste un moment de détente et qu'il n'y ait pas de répartition dans des salles différentes suivant l'âge.

La cantine restera le lieu du goûter à 16h30. L'atelier, la cour et le préau seront prévus pour les temps de jeux.

L'aide aux devoirs

Pour l'aide aux devoirs, le SIVU étudie le projet. Madame la Présidente a rencontré L'AEL pour un projet sur la rentrée 2021

Madame la Présidente souhaite mettre en place cette surveillance aux devoirs en recrutant une personne supplémentaire sur cet horaire de soirée.

• Courriers parents délégués

Le secrétariat du SIVU a reçu le 6 décembre 2020 un courrier les parents délégués concernant le lavage des mains dont vous trouverez l'extrait ci-dessous :

« Bonjour,

Nous avons été informés par de nombreux enfants d'élémentaire (dont la quasi-totalité des enfants des représentants des parents d'élèves) et leurs parents, qu'ils manquent d'essuie-mains pour se sécher correctement. De plus, les enfants ont des mains très abimées et se séchent comme ils peuvent sur leurs pantalons. Cette situation est aggravée par l'utilisation d'eau froide et des températures de saison.

Nous n'ignorons pas la complexité du protocole sanitaire et la fréquence nécessaire du lavage des mains. Néanmoins dans un souci de confort, aussi bien dans l'apprentissage que dans le quotidien, il nous semble important de vous signaler cette problématique, d'autant plus que cela va durer.

Est-il possible d'augmenter la dotation d'essuie-mains ? Serait-il envisageable que les enfants aient accès à de l'eau tiède ? Ou encore d'augmenter la qualité des essuie-mains (moins abrasifs) pour diminuer la sécheresse cutanée ?

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre requête et restons à votre disposition pour tout complément d'information. »

Les représentants des parents d'élèves 2020/2021

Le même jour, Madame La Présidente leur a adressé une réponse :

« Mesdames et Messieurs les représentants d'élèves,

Nous avons lu attentivement votre courrier relatif au lavage des mains des enfants.

Nous vous assurons que le savon mis à disposition est préconisé dans les écoles pour le lavage courant des mains. Ce savon parfumé, très agréable à utiliser, a un pH neutre proche du pH de la peau. Ses agents nettoyants doux font de lui un savon idéal pour le lavage fréquent des mains.

En ce qui concerne le séchage, les essuie-mains ont été changés pour une qualité plus douce qui devrait répondre pleinement à un essuyage efficace.

La température de l'eau ne peut être changée. Le personnel veillera à ce que les enfants se séchent correctement les mains pour éviter tout risque de gerçures.

Pensant avoir répondu à vos inquiétudes, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes salutations distinguées. »

La Présidente,
Claudine TAVEL

• L'hommage à Samuel Paty

La Présidente a convié les conseillers le lundi 2 novembre 2020 à 11h15 à l'école primaire publique du Bief du Moulin à l'hommage solennel est rendu au professeur Samuel Paty, à la demande du Directeur Académique. Chaque élu présent s'est rendu dans une classe de l'école primaire. Cet hommage a consisté en la lecture de la lettre de Jean Jaurès aux institutrices et instituteurs, suivie d'une minute de silence.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame La Présidente lève la séance à 19h56.

Le secrétaire
Frédéric MANTEL



La Présidente
Claudine Tavel

